



8 mars 2023 : journée internationale des droits des femmes L'ENS de Lyon a encore un long chemin à parcourir...

Nous, élues CGT au CSA de l'établissement, nous indignons du climat de violence qui a émaillé la séance d'installation du CSA du 2 mars dernier :

Les femmes, représentées des personnels élues CGT ont subi des violences* continues pendant l'instance : leur parole a été systématiquement coupée, pas ou peu écoutée, et à plusieurs reprises, méprisée par les bavardages incessants de l'administrateur provisoire et des représentants de la direction. Contrairement aux interventions des camarades masculins qui ont pu parler sans contrainte, les élues CGT ont dû les rappeler à l'ordre pour leurs comportements irrespectueux.

Plus grave : deux élues de la CGT ont été violemment interrompues par les hurlements de l'administrateur provisoire qui s'est emporté en frappant violemment sur la table.

Nous dénonçons également la grossièreté du service juridique qui, à une interpellation d'une élue CGT sur le droit des organisations syndicales à communiquer, a répondu « Merde » (verbatim) sans qu'il soit repris par l'administrateur provisoire ou qu'il lui soit demandé de présenter ses excuses.

Nous regrettons enfin que le débat sur le fonctionnement des instances ait donné lieu à une décrédibilisation des représentantes des étudiant·es, par des déclarations consistant à nier leur statut de fonctionnaire-stagiaire, leur ôtant ainsi le droit de siéger de manière permanente dans la nouvelle formation spécialisée. La direction ne recule devant rien quand il s'agit de négocier la régression sociale !

Nous rappelons que l'employeur est responsable de la santé et de la sécurité des agents : les cris et hurlements entrent dans la catégorie des agressions verbales que le code du travail prohibe, car ils ont pour objet de porter atteinte à la dignité des personnes en créant un environnement dégradant, humiliant et offensant. Femme ou homme, nul ne doit les subir dans le cadre du travail. Nous exigeons que l'administration tout à fait provisoire, restaure un climat serein, sans écart de conduite ni propos déplacés, afin que les représentantes élues pour 4 ans puissent s'exprimer sereinement et en toute sécurité dans l'exercice de leur mandat.

Et les inégalités professionnelles femmes/hommes ?

Le rapport social unique présenté en instance indique qu'une femme BIATSS gagne en moyenne par mois **167€** de moins qu'un homme, et une enseignante-chercheuse **700€** de moins qu'un homme. Pourtant, la direction a nié ses propres chiffres affirmant que les femmes étaient aussi bien payées que les hommes à l'École. Elle a également nié que les grossesses puissent entraîner des discriminations ! C'est ignorer les chiffres officiels du MESR, de l'Insee, de la Défenseure des droits et des nombreuses données de l'institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), ce qui est proprement grotesque !

Les élu.es CGT de l'ENS LYON dénoncent vigoureusement l'ensemble de ces violences et exigent qu'elles prennent fin immédiatement.

Les femmes du syndicat FERC SUP CGT de l'ENS LYON